

24.08.2011

Révision de l'AI: pour une mise en œuvre rigoureuse

L'assurance invalidité (AI) est déficitaire depuis 17 ans. Sa dette à l'égard de l'AVS s'élève aujourd'hui à environ 15 mrd fr. Le financement additionnel par le biais de la TVA, qui prendra fin en 2017, a créé les conditions propices à des réformes axées sur les dépenses. Ces dernières doivent être mises en œuvre avec rigueur dans le cadre de la révision 6b de l'AI. Le but est d'alléger les charges financières de l'assurance et de garantir son financement sur la durée. En outre, il est prévu d'amortir progressivement les dettes à l'égard de l'AVS. Le message du Conseil fédéral relatif à la révision 6b de l'AI propose toutefois des allègements inférieurs à ceux prévus initialement.